

DOC.SERIES

LIVRE BLANC · ÉDITION 2026

INTELLIGENCE DOCUMENTAIRE

La GED

à l'ère de l'IA

générationnelle.

Du document au savoir activable — comment l'IA, les agents autonomes et la souveraineté des données redéfinissent la gestion documentaire.

ÉDITÉ PAR

Doc.SERIES SA

Neuchâtel · Suisse · www.doc-series.ch

Version 1.0 · Avril 2026



© Alfredo Hofmann

R É S U M É E X É C U T I F

L'essentiel en 90 secondes

Nous vivons une rupture technologique comparable à l'avènement du web. L'**intelligence artificielle générative** redéfinit ce que signifie « gérer un document » : il ne s'agit plus seulement de classer, stocker et retrouver, mais d'**extraire du sens, d'automatiser la décision et de dialoguer avec son patrimoine informationnel**.

Dans ce contexte, la Gestion Électronique des Documents (GED) cesse d'être un outil administratif pour devenir une **infrastructure stratégique**. Les organisations qui sauront orchestrer données, documents et agents IA disposeront d'un avantage concurrentiel durable. Celles qui tarderont resteront prisonnières de leur dette documentaire.

-50% <i>de temps de traitement des dossiers</i>	10 ans <i>de conservation légale — art. 958f CO</i>	100% <i>données hébergées en Suisse (Swiss LLM)</i>
---	---	---

Ce que vous trouverez dans ce livre blanc

- **Le diagnostic** : pourquoi la gestion documentaire traditionnelle ne suffit plus face à l'explosion des données non structurées.
- **Le nouveau cadre réglementaire** : nLPD (septembre 2023), AI Act européen (entrée en vigueur août 2024, pleine application août 2026), ZertES, Olico et leurs implications concrètes.
- **L'architecture de la GED moderne** : IDP, LLM souverains, RAG documentaire, agents autonomes et workflows adaptatifs.
- **La plateforme Doc.ECM** : une illustration concrète de la GED augmentée par l'IA, conçue et hébergée en Suisse.
- **La méthodologie de déploiement** : les 9 étapes qui transforment une ambition en système opérationnel.
- **Retours d'expérience** : des cas réels, des ROI mesurés, des pièges à éviter.

NAVIGATION

Table des matières

- Ce que vous trouverez dans ce livre blanc..... 2
- Le grand basculement..... 5
 - ▶ 1.1 La fin d'un paradigme 5
 - ▶ 1.2 Les trois forces qui redéfinissent le secteur 5
- L'IA générative et les grands modèles de langage..... 5
- La souveraineté numérique 6
- Les agents autonomes 6
- Anatomie d'un document à l'ère de l'IA..... 7
 - ▶ 2.1 Le cycle de vie augmenté..... 7
 - ▶ 2.2 Document natif, document numérisé, document généré..... 7
 - ▶ 2.3 La métadonnée comme actif stratégique..... 8
- Cadre réglementaire 2026 9
 - ▶ 3.1 La nouvelle LPD suisse (nLPD) — en vigueur depuis le 1er septembre 2023..... 9
 - ▶ 3.2 Le Règlement européen sur l'IA (AI Act)..... 9
 - ▶ 3.3 Le socle juridique suisse historique — toujours d'actualité 10
- Le moteur IA de la GED moderne 11
 - ▶ 4.1 IDP — Intelligent Document Processing 11
 - ▶ 4.2 RAG — Retrieval-Augmented Generation 11
 - ▶ 4.3 GraphRAG et raisonnement documentaire..... 12
 - ▶ 4.4 Les agents documentaires autonomes 12
 - ▶ 4.5 La souveraineté des modèles : Swiss LLM, la voie suisse 12
- Doc.ECM, une plateforme GED augmentée 14
 - ▶ 5.1 Les fondations..... 14
 - ▶ 5.2 Les 9 étapes de déploiement..... 14
 - ▶ 5.3 Document Intelligence : le cerveau configurable 15
 - Constructeur de prompt en trois étapes 15
 - Le choix du fournisseur 16
 - ▶ 5.4 L'écosystème Doc.SERIES..... 16
 - ▶ 5.5 Sécurité et conformité by design..... 16
- Méthodologie de déploiement 18
 - ▶ 6.1 La démarche en 7 phases..... 18
 - ▶ 6.2 Le questionnaire de configuration : le document fondateur 18
 - ▶ 6.3 Les facteurs critiques de succès..... 19
 - Commencer par un quick win IA..... 19

Penser métadonnées avant documents	19
Former sans former	19
Mesurer l'adoption, pas l'utilisation	19
Retours d'expérience	21
▶ 7.1 Cas — PME industrielle, 160 salariés	21
Contexte	21
Solution déployée	21
Résultats	21
▶ 7.2 Cas — Organisme de crédit	21
Contexte	21
Solution déployée	21
Résultats	22
▶ 7.3 Autres réalisations significatives	22
Horizon 2030	23
▶ 8.1 La GED devient conversationnelle	23
▶ 8.2 Les workflows deviennent adaptatifs	23
▶ 8.3 La mémoire organisationnelle devient active	23
▶ 8.4 Les tendances technologiques à suivre	24
▶ 8.5 La question qui reste : le rôle de l'humain	24
Conclusion	25
▶ Conviction n°1 — L'IA change la nature du projet GED	25
▶ Conviction n°2 — La souveraineté est un choix stratégique	25
▶ Conviction n°3 — Le bon moment pour agir, c'est maintenant	25
Références	27
▶ Cadre juridique suisse	27
▶ Cadre européen	27
▶ Normes internationales	27
▶ Standards suisses	28
▶ Ressources Doc.SERIES	28

/ 01

Le grand basculement

De la GED documentaire à l'intelligence informationnelle

« **Les documents ne sont plus des objets à stocker. Ce sont des données à activer.** »

Pendant trente ans, la GED a eu une ambition claire : remplacer le papier. Scanner, classer, indexer, archiver. Cette ambition est en grande partie accomplie. Le vrai enjeu a changé.

► 1.1 La fin d'un paradigme

L'ère de la GED-armoire électronique touche à sa fin. Les organisations produisent désormais des volumes de données non structurées qu'aucune équipe humaine ne peut traiter manuellement : e-mails contractuels, pièces jointes PDF, scans mobiles, enregistrements Teams, exports ERP, fils Slack, bulletins de salaire générés automatiquement. Dans ce flot, la question n'est plus « où est ce document ? » mais « **que dit l'ensemble de mes documents sur une situation donnée ?** ».

Cette évolution impose une nouvelle définition de la gestion documentaire. Nous ne gérons plus des objets inertes ; nous orchestrons un **graphe vivant d'informations interconnectées** où chaque document est à la fois une source, un déclencheur de processus et un fragment de mémoire organisationnelle.

► 1.2 Les trois forces qui redéfinissent le secteur

L'IA générative et les grands modèles de langage

Depuis 2023, les modèles de langage (LLM) ont démontré une capacité inédite à **comprendre, résumer, extraire et dialoguer** avec du contenu non structuré. Ce qui relevait hier de l'OCR et de la RAD/LAD — extraire un montant, identifier un type de document — s'étend aujourd'hui à des tâches cognitives : comprendre un contrat, détecter une incohérence comptable, reformuler une politique interne pour un collaborateur.

La souveraineté numérique

Le conflit entre puissance des modèles et confidentialité des données est devenu un sujet de direction générale. La nouvelle loi suisse sur la protection des données (**nLPD, entrée en vigueur le 1er septembre 2023**) et le **Règlement européen sur l'IA (AI Act, adopté en 2024)** imposent désormais des obligations concrètes de transparence, de traçabilité et de minimisation. Pour les organisations suisses, la souveraineté n'est plus un confort — c'est un **prérequis contractuel et réglementaire**.

Les agents autonomes

Au-delà des LLM, une nouvelle génération d'**agents IA** peut désormais exécuter des séquences d'actions : lire un e-mail, extraire une facture, la valider contre un ERP, la soumettre au bon approbateur, notifier le comptable. Cette automatisation de bout en bout transforme le rôle même de la GED : de **passive** (lieu de stockage), elle devient **active** (déclencheur de décisions).

LE NOUVEAU CONTRAT DE LA GED

Une plateforme documentaire moderne doit simultanément : **garantir la conformité** (nLPD, AI Act, ZertES, Olico), **exploiter l'IA** pour extraire de la valeur, et **préserver la souveraineté** des données. Ce triptyque définit ce que nous appelons la GED augmentée.

/ 02

Anatomie d'un document à l'ère de l'IA

Cycle de vie, métadonnées et données activables

Le modèle classique du cycle de vie documentaire — création, gestion, diffusion, archivage — reste valide. Mais chaque étape se réinvente sous l'impulsion de l'IA.

► 2.1 Le cycle de vie augmenté

Phase	GED traditionnelle	GED augmentée par l'IA
Création / Capture	Numérisation OCR, saisie manuelle des métadonnées.	Extraction automatique par IA, classification multimodale, détection d'anomalies en temps réel.
Gestion	Plan de classement, workflows de validation rigides.	Workflows adaptatifs, routage par IA ou workflows dynamiques selon le contexte, actions automatiques sur transition.
Exploitation	Recherche par mots-clés, indexation plein texte.	RAG documentaire, chat en langage naturel, recherche sémantique, agents d'analyse.
Archivage / Destruction	Conservation passive selon calendrier fixe.	Gestion active du cycle de vie, destruction auditable, conformité nLPD/RGPD by design (par configuration selon topologie du document).

► 2.2 Document natif, document numérisé, document généré

Le mode d'existence d'un document conditionne sa valeur juridique et son traitement technique. Trois catégories coexistent désormais :

- **Le document nativement électronique** : produit par un système (facture ERP, contrat PDF signé électroniquement). Il est l'**original** — sa valeur probatoire est pleine, sous réserve d'un archivage conforme à l'Olico.

- **Le document numérisé** : image d'un original papier. La jurisprudence suisse et l'article 177 CPC reconnaissent sa valeur probante dès lors que le processus de numérisation respecte les principes de l'Olico.
- **Le document généré par IA** : une nouveauté radicale. Un résumé produit par LLM, un e-mail rédigé par un agent, un rapport synthétisé automatiquement. **L'AI Act impose une obligation de transparence** : ces contenus doivent être identifiables comme générés par IA lorsqu'ils sont diffusés.

► 2.3 La métadonnée comme actif stratégique

La norme ISO 23081 définit les métadonnées comme « des données sur les données ». À l'ère de l'IA, elles deviennent **le substrat qui permet aux modèles de raisonner sur votre patrimoine documentaire**. Une métadonnée bien conçue — typée, contrôlée, liée à un référentiel métier — transforme un document en objet requêtable par une IA. Une métadonnée absente rend ce même document invisible au chat documentaire.

PRINCIPE DIRECTEUR

Pas de bon RAG sans bonnes métadonnées. L'IA générative amplifie la qualité de votre indexation — mais elle amplifie également ses défauts. Un document mal tagué devient un angle mort pour toute votre organisation.

/ 03

Cadre réglementaire 2026

nLPD, AI Act, Olico, ZertES : la carte des obligations

Entre 2023 et 2026, le paysage réglementaire européen et suisse a connu sa plus profonde mutation depuis vingt ans. Toute stratégie GED doit désormais intégrer un maillage de textes qui se renforcent mutuellement.

► 3.1 La nouvelle LPD suisse (nLPD) — en vigueur depuis le 1er septembre 2023

La **nLPD** a totalement révisé la loi de 1992 et aligné la Suisse sur les standards du RGPD, tout en conservant certaines spécificités. Pour les organisations, huit changements structurants s'imposent :

- **Seules les personnes physiques** sont désormais protégées (les personnes morales sont exclues du champ).
- Les **données génétiques et biométriques** rejoignent les données sensibles.
- Les principes de **Privacy by Design** et **Privacy by Default** deviennent obligatoires — la conformité s'intègre dès la conception d'un système GED.
- Une **analyse d'impact (AIPD)** est obligatoire pour les traitements à risque élevé.
- Obligation de **tenir un registre des activités de traitement**.
- **Signalement des violations** de données au PFPDT dans les meilleurs délais.
- **Sanctions personnelles** pouvant atteindre **250 000 CHF** pour les responsables — une rupture majeure avec la logique antérieure.
- Portée **extraterritoriale** : la nLPD s'applique à tout traitement ayant des effets en Suisse.

IMPACT DIRECT SUR VOTRE GED

Votre système documentaire doit permettre : le **droit d'accès** (export complet des documents liés à une personne), le **droit à l'effacement** (suppression audité), la **traçabilité complète** des consultations, et la **destruction planifiée** des documents dont la conservation n'est plus justifiée.

► 3.2 Le Règlement européen sur l'IA (AI Act)

Le **Règlement (UE) 2024/1689** est le premier cadre juridique complet au monde sur l'IA. Il est **entré en vigueur le 1er août 2024** et s'applique progressivement :

Échéance	Dispositions applicables
2 février 2025	Interdiction des systèmes d'IA à risque inacceptable (notation sociale, manipulation cognitive). Obligation de littératie IA des équipes.
2 août 2025	Règles applicables aux modèles d'IA à usage général (GPAI) : transparence, respect du droit d'auteur, documentation technique.
2 août 2026	**Pleine application** du règlement aux systèmes d'IA à haut risque (biométrie, RH, crédit, justice, infrastructures critiques).
2 août 2027	Application aux systèmes d'IA intégrés dans certains produits réglementés.

L'AI Act adopte une **approche fondée sur les risques** en quatre niveaux : risque inacceptable (interdit), risque élevé (obligations strictes), risque limité (transparence), risque minimal (libre).

LA SUISSE ET L'AI ACT

Bien que non-membre de l'UE, la Suisse est directement concernée par l'AI Act dès lors qu'une organisation suisse commercialise un système d'IA dans l'UE ou traite des données de résidents européens. Le Conseil fédéral a par ailleurs engagé une réflexion propre sur la régulation de l'IA, avec une approche sectorielle. *Anticiper les exigences de l'AI Act est donc une stratégie prudente pour toute organisation suisse.*

► **3.3 Le socle juridique suisse historique — toujours d'actualité**

Texte	Objet	Implication GED
CO — art. 957 ss.	Obligation de conservation comptable.	Conservation de 10 ans des pièces comptables et de la correspondance commerciale.
Olico — RS 221.431	Tenue et conservation électroniques.	Principes de régularité, intégrité, documentation, disponibilité, ordre et sécurité.
CPC — art. 177	Admissibilité des preuves électroniques.	Les fichiers électroniques ont la même force probante que le papier.
ZertES	Signature électronique qualifiée.	Équivalent suisse d'Eidas (UE) ; valeur juridique pleine pour les signatures qualifiées.
OLPD / OPDo	Mise en œuvre de la nLPD.	Mesures techniques et organisationnelles : chiffrement, journalisation, contrôle d'accès.

/ 04

Le moteur IA de la GED moderne

IDP, RAG, agents autonomes et LLM souverains

« L'IA ne remplace pas la GED. Elle lui offre enfin les capacités

cognitives qui lui manquaient. »

► 4.1 IDP — Intelligent Document Processing

L'**Intelligent Document Processing** marque l'évolution naturelle de la RAD/LAD traditionnelle. Là où l'OCR classique se contentait d'extraire du texte brut, l'IDP combine **vision par ordinateur, NLP et LLM** pour comprendre la structure logique d'un document : identifier qu'une facture est une facture, distinguer la date d'émission de la date d'échéance, reconnaître un numéro de TVA même dans une mise en page inhabituelle.

Les plateformes modernes proposent typiquement deux familles d'IDP : des **moteurs spécialisés** (Azure Document Intelligence, Google Document AI) optimisés pour les documents très structurés comme les factures ou formulaires standardisés, et des **LLM généralistes** capables de traiter du texte libre — courriers, contrats atypiques, notes manuscrites — avec une flexibilité bien supérieure.

► 4.2 RAG — Retrieval-Augmented Generation

Le **RAG** est la technique qui transforme votre GED en assistant conversationnel. Le principe est élégant : lorsqu'un utilisateur pose une question, le système **récupère les fragments de documents pertinents** depuis votre base indexée, puis les fournit à un LLM qui formule une réponse **sourcée et vérifiable**.

Cette approche résout deux problèmes fondamentaux de l'IA générative : l'**hallucination** (le modèle invente moins s'il dispose des documents sources) et l'**obsolescence** (votre base documentaire est à jour, contrairement aux données d'entraînement du LLM). Appliqué à une GED d'entreprise, le RAG permet des usages tels que :

- « Quelles sont nos procédures d'onboarding RH ? » — réponse sourcée depuis le manuel interne.

- « Résume-moi les trois derniers contrats signés avec Dupont SA. » — synthèse multi-documents.
- « Quelles clauses contractuelles sont incohérentes entre nos deux modèles NDA ? » — analyse comparative.

► 4.3 GraphRAG et raisonnement documentaire

L'évolution récente du RAG — le **GraphRAG** — dépasse la simple recherche sémantique pour construire un graphe de connaissances entre documents. Les entités (personnes, contrats, montants, dates) et leurs relations sont extraites et interconnectées, permettant à l'IA de répondre à des questions complexes nécessitant un raisonnement transversal : « Quels sont les fournisseurs mentionnés dans les e-mails de Marie au sujet du projet X, et quels sont leurs contrats actifs ? »

► 4.4 Les agents documentaires autonomes

Un **agent IA** est un système qui ne se contente pas de répondre : il **exécute des séquences d'actions** pour atteindre un objectif. Dans la GED moderne, les agents prennent en charge des processus complets :

Agent	Séquence d'actions
Agent Facturation	Lecture boîte mail → détection facture → extraction métadonnées → rapprochement bon de commande → soumission au bon valideur → notification comptable.
Agent Contrats	Réception contrat signé → extraction parties, clauses, dates clés → création alertes d'échéance → classement automatique → notification juridique si clauses atypiques.
Agent Courrier	Réception email/scan → classification (recours, réclamation, demande) → extraction objet et contacts → routage vers service compétent → pré-rédaction réponse.
Agent Conformité	Scan périodique de la base → détection documents arrivés à échéance de conservation → proposition de destruction avec trace auditable → rapport pour le DPO.

► 4.5 La souveraineté des modèles : Swiss LLM, la voie suisse

Déployer l'IA dans une GED pose immédiatement une question : **où transitent les documents lorsqu'ils sont analysés ?** Utiliser un LLM nord-américain signifie que vos factures, contrats ou dossiers RH traversent l'Atlantique à chaque requête — un scénario inacceptable pour de nombreux secteurs réglementés.

La réponse suisse est incarnée par **Swiss LLM**, un service hébergé exclusivement en Suisse. Cette approche garantit qu'**aucune donnée ne quitte le territoire helvétique**, une exigence directement compatible avec la nLPD et, par effet de levier, avec le RGPD. Pour les organisations traitant des données sensibles — santé, finance, administration — cette souveraineté n'est pas une option mais un impératif.

CRITÈRE DE CHOIX D'UN LLM POUR LA GED

Cinq questions à poser à tout fournisseur IA : **(1)** Où sont hébergés les modèles ? **(2)** Les requêtes sont-elles utilisées pour entraîner de futurs modèles ? **(3)** Quelle est la politique de rétention des logs ? **(4)** Quelles garanties contractuelles en cas de demande d'un gouvernement étranger ? **(5)** Le fournisseur est-il certifié ISO 27001 ?

/ 05

Doc.ECM, une plateforme GED augmentée

Architecture, intelligence et souveraineté — conçue en Suisse

Développée par **Doc.SERIES SA** à Neuchâtel, la plateforme **Doc.ECM** illustre concrètement les principes défendus dans ce livre blanc : IA intégrée, hébergement souverain, conformité by design et ergonomie pensée pour les utilisateurs métier.

► 5.1 Les fondations

Doc.ECM est une **Content Services Platform** cloud ou installé On-Promise (local à l'entreprise), accessible via navigateur, construite autour de cinq piliers :

- **Types de contenu (plan de classements)** configurables — chaque typologie documentaire (facture, contrat, dossier RH) est définie par ses métadonnées, règles d'accès, alertes et paramètres IA.
- **Workflows** sous forme d'automates à états finis, avec validations multi-niveaux, actions automatiques et diagramme visuel.
- **Droits d'accès granulaires** — 18 permissions combinables sur documents, pièces jointes, commentaires et tables internes, avec conditions dynamiques sur les métadonnées.
- **Intelligence documentaire** intégrée — extraction IA par Swiss LLM avec ingénierie Doc.SERIES, IA Doc.SERIES local (moteur Doc.Capture), Azure Document Intelligence entre autres .
- **Dashboard** personnalisable — boîtes aux lettres filtrées, statistiques en temps réel, widgets d'activité.
- **Fonctionnalités + 500** orientées métiers

► 5.2 Les 9 étapes de déploiement

Le Guide de configuration Doc.ECM v4.2.x structure tout déploiement en neuf étapes ordonnées. Cette méthodologie, éprouvée sur de nombreux projets, garantit la cohérence architecturale et évite les pièges classiques des projets GED.

N°	Étape	Contenu
----	-------	---------

1	Connexion	URL dédiée, SSO (Azure AD, Okta, ADFS), authentification 2FA.
2	Services externes	Connecteurs ERP (Winbiz, Bexio, Strateg!c), paie (Mirus), collaboration (Wyzio) et tables internes – Plus de 60 connecteurs développés par les intégrateurs avec la suite Doc.SERIES.
3	Utilisateurs	Licences Full / Concurrentes / Lecture seule, 2FA, configurations régionales.
4	Rôles métier	Comptable, RH, Directeur, Approbateur. Séparation stricte entre rôles métier et privilèges administrateur.
5	Droits d'accès	18 permissions granulaires avec règles conditionnelles sur les métadonnées (ex. : factures > 100 000 CHF visibles uniquement par Direction).
6	Types de contenu	Métadonnées, alertes, exports, configuration IA. Versionnage avec préservation des documents existants.
7	Workflows	Automates à états finis, transitions V/R, actions automatiques, diagramme visuel généré automatiquement.
8	Boîtes aux lettres	Vues filtrées temps réel sur le Dashboard, compteurs, regroupements par fournisseur ou par état.
9	Dashboard	Widgets personnalisables : BAL, statistiques, distribution, favoris, recherches sauvegardées, notes.

► 5.3 Document Intelligence : le cerveau configurable

Chaque type de contenu dispose d'une icône « Cerveau » ouvrant le module **Document Intelligence**. C'est ici que l'administrateur configure l'IA qui pré-remplira les métadonnées lors de l'import.

Constructeur de prompt en trois étapes

L'interface Swiss LLM propose un constructeur visuel en trois étapes qui rend la configuration de l'IA accessible sans compétences techniques avancées :

- **Contexte initial** — zone de texte libre (jusqu'à 17 500 caractères) décrivant au LLM son rôle, le type de document et les conventions de l'organisation.
- **Champs sélectionnés** — génération automatique à partir des métadonnées cochées, incluant un schéma JSON garantissant une réponse parsable.
- **Instructions supplémentaires** — règles de format (dates ISO 8601, nombres ISO/IEC 80000, gestion des valeurs manquantes).

Un module de **test de reconnaissance** permet de valider la configuration sur des documents réels avant la mise en production — une bonne pratique essentielle pour garantir la robustesse de l'extraction sur les cas limites (scans dégradés, mises en page complexes).

Le choix du fournisseur

Fournisseur	Hébergement	Usage recommandé
Azure Document Intelligence	Microsoft Azure (cloud international)	Documents très structurés : factures, bons de commande, formulaires normalisés.
Swiss LLM	Suisse uniquement	Documents semi-structurés, données sensibles, conformité nLPD/RGPD.
Doc.SERIES IA	Local à Doc.ECM	Documents structurés

► 5.4 L'écosystème Doc.SERIES

Doc.ECM ne vit pas isolé. Il s'intègre dans un écosystème complet conçu pour couvrir l'ensemble du cycle documentaire :

- **Doc.Capture** — réception et capture depuis scanners de production, copieurs multifonctions et répertoires surveillés. Aujourd'hui fonctionnalité intégrée directement dans la GED (Doc.ECM)
- **Doc.Office** — intégration native Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook) pour classer et indexer sans quitter l'application. Aussi pour Microsoft Office 365.
- **Doc.Mobility** — accès mobile sécurisé pour valider, consulter et signer en déplacement (Android et iOS).
- **chatAI** — interrogation des documents en langage naturel, fondée sur RAG et LLM souverain.

► 5.5 Sécurité et conformité by design

Doc.ECM a été conçu avec la conformité comme prérequis, non comme ajout tardif. Les garanties techniques incluent :

- **Hébergement exclusivement en Suisse** — conformité nLPD, neutralité vis-à-vis des juridictions étrangères ou chez l'intégrateur.
- **Chiffrement des documents sensibles** — applicable par type de contenu (typiquement RH, médical).
- **Authentification forte** — SSO d'entreprise + 2FA configurable par utilisateur ou pour les seuls administrateurs.
- **Audit trail complet** — journalisation de toutes les actions utilisateurs, consultable via le module Audits.
- **Cycle de vie automatisé** — règles de conservation, archivage et destruction conformes à l'Olico et à la nLPD.

- **Signatures électroniques qualifiées** — compatibilité ZertES/eIDAS via certificats .pfx/.p12 et intégration de partenaires (Skribble, DocuSign et bientôt Swisscom).

/ 06

Méthodologie de déploiement

De la vision stratégique à l'adoption utilisateur

Un projet GED ne se résume pas à l'installation d'un logiciel. Il engage l'organisation sur sa manière de traiter l'information. La méthode détermine le succès autant que la technologie.

► 6.1 La démarche en 7 phases

#	Phase	Livrables clés
1	Cadrage stratégique	Note de cadrage, business case, ROI prévisionnel, analyse d'opportunité IA.
2	Diagnostic	Audit documentaire, cartographie des flux, inventaire des fonds, personas utilisateurs.
3	Référentiel	Référentiel de conservation, taxonomies, schémas de métadonnées, matrice de droits.
4	Choix de solution	Cahier des charges, grille de scoring, POC ciblé sur un cas d'usage IA, contractualisation.
5	Réalisation	Configuration (9 étapes Doc.ECM), intégrations ERP, paramétrage IA, tests de reconnaissance.
6	Déploiement	Migration, formation (e-learning + ateliers), plan de communication, bascule progressive.
7	Amélioration continue	Mesure d'adoption, enrichissement IA, gouvernance documentaire, revue annuelle.

► 6.2 Le questionnaire de configuration : le document fondateur

Avant tout paramétrage, un **questionnaire de configuration** structuré formalise l'intégralité des décisions. Celui proposé par Doc.SERIES couvre :

- **Contexte organisationnel** — raison sociale, secteur, nombre d'utilisateurs, langue, fuseau horaire, SSO.
- **Services externes à connecter** — ERP, outils RH, plateformes collaboratives, tables internes.

- **Types de documents** — factures fournisseurs, contrats, courriers, documents RH, dépôts client, documents fiscaux, PV CA, relevés bancaires, rapports.
- **Rôles et droits** — liste des utilisateurs, profils de permissions, règles conditionnelles.
- **Boîtes aux lettres et alertes** — vues filtrées, conditions de déclenchement, notifications.
- **Intelligence documentaire** — choix du fournisseur IA, types de documents à traiter, conformité.
- **Conformité** — LPD, RGPD, ZertES/eIDAS, art. 958f CO, hébergement souverain, audit trail, chiffrement.

► 6.3 Les facteurs critiques de succès

Commencer par un quick win IA

Le meilleur moyen de démontrer la valeur d'une GED moderne est de livrer un **cas d'usage IA visible et mesurable** dans les 8 à 12 premières semaines. L'extraction automatique de factures fournisseurs est le candidat idéal : volumétrie élevée, ROI mesurable, utilisateurs enthousiastes.

Penser métadonnées avant documents

La tentation est forte de migrer « tous les documents » dès le début. C'est une erreur. **Définir d'abord le schéma de métadonnées**, puis les types de contenu, puis les droits d'accès — et seulement ensuite migrer. Une migration mal préparée peut rendre des millions de documents invisibles à l'IA.

Former sans former

Paradoxalement, les plateformes modernes comme Doc.ECM nécessitent **moins de formation technique et plus de pédagogie métier**. Les utilisateurs doivent comprendre **quand faire confiance à l'IA** (et quand la corriger), **comment formuler une recherche RAG efficace**, **comment interpréter une réponse d'agent**. C'est une montée en compétence cognitive autant qu'opérationnelle.

Mesurer l'adoption, pas l'utilisation

Le nombre de connexions ne dit rien. Les bons indicateurs sont : **le taux de champs validés vs corrigés** après extraction IA (qualité du modèle), **le temps moyen de traitement par dossier** (productivité), **le nombre de requêtes chatAI par utilisateur actif** (appropriation), **le taux de documents versés au SAE** (conformité). Ces KPI doivent être affichés sur le Dashboard directorial dès le jour 1.

LES 5 PIÈGES À ÉVITER

(1) Sous-estimer la conduite du changement. **(2)** Vouloir tout configurer avant le premier livrable. **(3)** Confondre IA et automatisation aveugle : l'humain doit rester dans la boucle sur les décisions critiques. **(4)** Négliger la réversibilité contractuelle — votre fournisseur doit vous rendre vos données à tout moment. **(5)** Oublier que la conformité nLPD/AI Act s'applique dès le premier document.

/ 07

Retours d'expérience

Des chantiers concrets, des ROI mesurés

► 7.1 Cas — PME industrielle, 160 salariés

Contexte

Une PME spécialisée dans la distribution de pièces industrielles traitait manuellement près de **1 500 factures clients par mois** : saisie, contrôles, impression en double, mise sous pli, expédition, classement. Le coût unitaire et le temps mobilisé rendaient le processus insoutenable.

Solution déployée

Mise en place d'une **imprimante virtuelle** couplée à un **connecteur d'archivage** intégré au système de facturation. Lors de l'impression de l'original papier, le double électronique certifié se crée automatiquement : capture PDF/A, signature Doc.ArcLeg et horodatage, versement chiffré dans le SAE, copie consultable via portail sécurisé.

Résultats

- **Zéro modification** des habitudes des collaborateurs — le traitement est transparent.
- **Conformité Olico** garantie (art. 2, 3, 5, 6) avec empreinte cryptographique par document.
- **Conservation 10 ans** après clôture d'exercice, disponibilité immédiate pour la fiduciaire via accès externe contrôlé.
- **Réduction des coûts** d'impression, d'affranchissement et de classement supérieure à 40%.

► 7.2 Cas — Organisme de crédit

Contexte

Un établissement de financement aux particuliers souhaitait dématérialiser intégralement le dossier client pour simplifier la gestion administrative, sécuriser les échanges et accélérer le traitement.

Solution déployée

Chaîne complète : **numérisation certifiée** du courrier entrant avec extraction automatique des métadonnées (N° client, dossier, date, typologie), **signature et horodatage**, **versement parallèle** dans la GED et le SAE, **connecteur** permettant d'accéder aux documents depuis le logiciel métier.

Résultats

- **Réduction supérieure à 50%** du temps de traitement des dossiers.
- **Accès multi-utilisateurs** instantané avec traçabilité complète.
- **Valeur probatoire** garantie en cas de contentieux (conformité Olico + art. 177 CPC).
- **Gain de place** physique significatif — libération d'espaces de stockage.

► 7.3 Autres réalisations significatives

- **Banque** — processus internes, archivage probatoire, ordres d'exécution et contrôles de signature.
- **Mutuelle** — dématérialisation et archivage des relevés de prestations.
- **Groupe industriel alimentaire** — archivage électronique des bulletins de salaire.
- **Aéronautique** — archivage très long terme au format STEP (3D) selon la norme LOTAR EN9300, conservation multi-décennale de dossiers techniques de fabrication.
- **Gérance immobilière** — 500 utilisateurs et 2 000 documents/jour, indexation IA multi-axes (immeuble, lot, locataire, propriétaire), portail propriétaire externe et conformité nLPD renforcée sur les dossiers locataires.
- **Société de trading multi-pays** — gestion de documents non structurés multilingues (BL, LC, contrats ISDA, swift), classification automatique par Swiss LLM, recherche RAG transversale et conformité simultanée nLPD, RGPD, FCA, MAS et FATF.

POINT COMMUN DE TOUS CES CAS

La technologie ne produit pas de valeur seule. Ce sont **la rigueur du référentiel de conservation, la qualité de l'accompagnement utilisateur et la cohérence avec le cadre réglementaire** qui transforment un déploiement GED en véritable succès. L'IA amplifie ces trois facteurs — elle ne les remplace jamais.

/ 08

Horizon 2030

Les signaux faibles qui deviendront la norme

« *La question n'est plus de savoir si l'IA transformera la GED, mais à quelle vitesse votre organisation s'adaptera.* »

► 8.1 La GED devient conversationnelle

D'ici 2028, la majorité des interactions avec une plateforme GED ne passera plus par une interface traditionnelle de recherche et de formulaires, mais par un **dialogue en langage naturel**. L'utilisateur ne cherchera plus « le contrat signé avec Martin SA en mars 2024 » — il demandera à son assistant documentaire : « Résume-moi ma relation contractuelle avec Martin SA et signale-moi les échéances des 90 prochains jours. »

► 8.2 Les workflows deviennent adaptatifs

Les workflows actuels sont des automates déterministes : si X alors Y. Les **workflows adaptatifs** intégreront des décisions IA ponctuelles : un routage intelligent en fonction de la charge des validateurs, une détection d'anomalies déclenchant un contrôle renforcé, une priorisation automatique selon le risque. L'humain reste maître de la politique ; l'IA optimise l'exécution.

► 8.3 La mémoire organisationnelle devient active

Au-delà du stockage passif, la GED évoluera vers une **mémoire organisationnelle active** capable de répondre à des questions transverses : « Quelles décisions avons-nous prises les trois dernières fois que nous avons affronté ce type de situation ? », « Quelles clauses contractuelles avons-nous systématiquement négociées à la baisse ? ». Cette exploitation rétrospective du capital informationnel deviendra un avantage compétitif aussi décisif que l'ERP l'a été dans les années 1990.

► 8.4 Les tendances technologiques à suivre

Tendance	Impact sur la GED
Multimodalité	Les LLM traitent désormais texte, image, audio et vidéo simultanément. La GED indexera les enregistrements de réunions Teams comme elle indexe les PDF.
Edge AI	Exécution de LLM sur appareils locaux (serveur d'entreprise, voire poste utilisateur) — renforcement de la souveraineté et réduction de la latence.
Composable content	Évolution post-ECM vers des services de contenu modulaires exposés par API, intégrables dans toute application métier.
Green IT documentaire	Déduplication intelligente, formats optimisés, destruction planifiée — la sobriété numérique rejoint la conformité nLPD.
Blockchain documentaire	Ancrage d'empreintes cryptographiques pour les documents à forte valeur probatoire — complément possible aux SAE traditionnels.
Identité numérique	Portefeuilles d'identité européens (eIDAS 2.0) et Swiss e-ID (en cours) — authentification forte native des documents.

► 8.5 La question qui reste : le rôle de l'humain

Toutes ces évolutions posent une question de fond : **que reste-t-il à l'humain dans une GED augmentée par l'IA ?** La réponse, selon moi, est double. D'une part, l'humain conserve la **responsabilité stratégique** — définir ce qui doit être conservé, comment, pour qui, avec quels droits. D'autre part, il garde la **décision critique** — valider une facture atypique, interpréter une clause ambiguë, arbitrer un conflit de priorités.

L'IA libère du temps de tâches répétitives pour permettre aux professionnels de se concentrer sur ce qu'ils font de mieux : **juger, négocier, créer, arbitrer**. C'est une promesse de requalification des métiers documentaires, pas leur disparition.

/ 09

Conclusion

Trois convictions pour agir

« *La gestion documentaire n'est plus une fonction support. C'est
devenu un système nerveux organisationnel.* »

► Conviction n°1 — L'IA change la nature du projet GED

Un projet GED ne se juge plus uniquement à son taux d'adoption ou à sa conformité. Il se juge désormais à sa capacité à **transformer les documents en connaissance actionable**. Cette transformation passe par une architecture qui combine IDP, RAG et LLM souverains — une architecture que Doc.ECM incarne concrètement aujourd'hui.

► Conviction n°2 — La souveraineté est un choix stratégique

Avec la nLPD, l'AI Act et la montée des tensions géopolitiques autour des données, **le choix du lieu d'hébergement des modèles IA et des documents devient un acte stratégique majeur**. Pour les organisations suisses et européennes, privilégier des solutions comme Swiss LLM n'est pas un réflexe nationaliste : c'est un calcul de risque rationnel et une garantie de conformité durable.

► Conviction n°3 — Le bon moment pour agir, c'est maintenant

Les organisations qui déploieront une GED augmentée en 2026-2027 bénéficieront d'un **avantage concurrentiel** sur leurs concurrents.

PROCHAINES ÉTAPES

(1) Réaliser un diagnostic documentaire de votre organisation — volumétrie, processus clés, dette technique. **(2)** Identifier un cas d'usage IA pilote à fort ROI (typiquement factures fournisseurs). **(3)** Lancer un POC de 8 à 12 semaines avec la technologie souveraine de votre choix. **(4)** Structurer une gouvernance documentaire intégrant conformité nLPD et AI Act. **(5)** Déployer progressivement en mesurant l'adoption.

*Doc.SERIES et son réseau d'intégrateurs,
accompagnent les organisations suisses
dans leur transition vers la GED augmentée.*

info@doc-series.ch · www.doc-series.ch

/ 10

Références

Textes, normes et sources

► Cadre juridique suisse

- **Code des obligations (CO ; RS 220)** — art. 957 ss., notamment art. 958f sur la conservation.
- **Ordonnance Olico (RS 221.431)** — tenue et conservation électroniques des livres de comptes.
- **Code de Procédure Civile (CPC ; RS 272)** — art. 177 sur l'admissibilité des preuves électroniques.
- **Loi fédérale sur la Protection des Données (nLPD ; RS 235.1)** — en vigueur depuis le 1er septembre 2023.
- **Ordonnance OPDo et OCPD** — dispositions d'exécution de la nLPD.
- **ZertES** — Loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique.

► Cadre européen

- **Règlement (UE) 2024/1689 — AI Act** — entré en vigueur le 1er août 2024, pleine application 2 août 2026.
- **RGPD — Règlement (UE) 2016/679** — protection des données personnelles.
- **eIDAS — Règlement (UE) 910/2014** — identification électronique et services de confiance.

► Normes internationales

- **ISO 15489** — Information et documentation : Records Management.
- **ISO 30300** — Système de management des informations et des documents.
- **ISO 14641** — Archivage électronique à vocation probatoire.
- **ISO 23081** — Métadonnées pour les enregistrements.
- **ISO 27001** — Système de management de la sécurité de l'information.
- **ISO 14721 (OAIS)** — Open Archival Information System.
- **ISO TR 13028** — Lignes directrices pour la numérisation.
- **ISO 13008** — Conversion et migration des documents numériques.
- **MoReq** — Model Requirements for the Management of Electronic Records (UE).

► Standards suisses

- **e-CH** — www.ech.ch — normes suisses de cyberadministration.
- **eCH-0002** — Records Management.
- **eCH-0037** — Directives GEVER Confédération.
- **LOTAR EN9300** — Long Term Archiving and Retrieval (aéronautique).

► Ressources Doc.SERIES

- **Guide de configuration Doc.ECM v4.2.x** — Doc.SERIES SA, mars 2026.
- **Doc.ECM Questionnaire de configuration** — Doc.SERIES SA, avril 2026.
- www.doc-series.ch — site officiel et documentation.
- blog.doc-series.ch — actualités et retours d'expérience.